



LUGO DI NAZZA
Mairie

DECISION DU MAIRE 2023

Objet : Intervention pressiométre sur les terrains communaux C 129 et C130

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les crédits budgétaires disponibles au BP 2023 ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire avant tout commencement de travaux sur les terrains communaux C129 et C130 de faire un sondage pressiométrique,
- CONSIDERANT qu' il convient de faire appel auprès d'un prestataire de droit privé pour cette intervention
- CONSIDERANT qu'une proposition sur devis a été demandée à l'entreprise SONDATECH aux dispositions de l'article R 2122-8 du code de la commande publique
- CONSIDERANT qu'au regard de sa proposition, l'entreprise SONDATECH à remis une offre économiquement avantageuse

DECIDE

Article 1 : De confier l'intervention pressiométrique sur les terrains communaux C 129 et C130 à l'entreprise SONDATECH dont le siège se trouve sur Castellare di Casinca 20 213 pour un montant HT de 7 425.00 euros

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le Maire de Lugo di Nazza
- Monsieur le Sous Préfet de Corte

Fait à Lugo di Nazza, le vendredi 07 juillet 2023
Monsieur le Maire
François Benedetti

Affiché en Mairie le : 13 07 2023
mise en ligne : 13 07 2023

